

Les États-Unis voudront défendre leurs forces outre-mer contre les nouvelles menaces que posent les missiles et aider leurs alliés à se doter de moyens de défense semblables. Le Traité ABM ne limite pas les mesures de protection contre les missiles balistiques tactiques.

- On accordera plus d'attention à l'Initiative de défense aérienne (IDA).

À cause des missiles de croisière perfectionnés et des bombardiers, le Commandement de la défense aérienne nord-américaine (NORAD) se souciera de nouveau d'améliorer ses défenses aériennes, et d'autres pays voudront coopérer davantage entre eux.

- On envisagera de limiter les systèmes antisatellites.

Les capacités des systèmes antisatellites susciteront de plus en plus d'inquiétudes, ce qui entraînera des négociations en vue d'éventuelles limitations.

- On continuera d'exercer des pressions en vue d'éviter une course aux armements dans l'espace.

La Conférence des Nations Unies sur le désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique déploieront des efforts soutenus pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

- La liste des signataires du Traité sur la non-prolifération (TNP) demeurera à peu près la même, mais les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) seront meilleures.

Le TNP est sans doute plus important que de nombreux accords bilatéraux très connus; le maintien de sa «viabilité» constituera un défi.

- Les pressions exercées en vue de la conclusion d'un traité sur l'ICE s'accroîtront, mais elles seront contrées par la volonté de réduire la puissance maximale des engins que l'on fait exploser à titre d'essai; le seuil fixé dans le Traité sur la limitation des essais nucléaires (TTBT) se situe actuellement à 150 kt. Les méthodes de contrôle se seront améliorées sur le plan technique et à la lumière des leçons du passé.

Le TTBT et le Traité soviéto-américain sur les explosions nucléaires à buts pacifiques (PNET) ont été ratifiés, ce qui accroît les pressions en vue de la conclusion d'un traité sur l'ICE et, par conséquent, pour l'adoption de meilleurs critères de vérification. À notre avis, les seuils kilotonniques maximaux pour les essais seront réduits davantage, et le nombre des essais pourrait être limité, mais il est peu probable qu'une entente sur une interdiction complète entre en vigueur au cours de la décennie.

- Les pressions s'accroîtront pour que l'on envisage sérieusement des accords sur l'arrêt de la production de matières fissibles et sur le recyclage et le contrôle de ces matières présentes dans les ogives nucléaires des vecteurs qui auront été détruits ou convertis.

Avec la conclusion du traité START I, puis éventuellement celle du START II et d'un accord sur les SNF, des pressions s'exerceront en faveur du recyclage et du contrôle des matières fissibles provenant des vecteurs détruits ou convertis. On assistera également à un regain d'intérêt pour l'arrêt de la production des matières fissibles, mais il faudra aussi prendre en compte les besoins légitimes en matières nucléaires pour la production d'énergie nucléaire.

